



## Mode de calcul des heures supplémentaires ou complémentaires

Par **timbert**, le **03/10/2011** à **12:05**

Bonjour,

J'ai depuis le 1er septembre 2011 un contrat de travail pour un temps partiel assorti d'une période d'essai de deux mois dans un cabinet médical. Sur le contrat il est stipulé mes horaires de travail ainsi que la durée hebdomadaire de 11 h par semaine, d'une part et que ma rémunération mensuelle serait pour un horaire mensuel de 47.67 h.

-Si je compte mes heures que je fais à chaque fin de semaine, à la fin du mois de septembre j'ai 16.25 h d'heures en trop faites.

- Si j'additionne toutes mes heures faites dans le mois, j'ai fait 71.25. Donc par rapport à mes 47.67 h qui me seront payées, j'ai 23,58 h en trop.

D'où ma question, quel est le bon mode de calcul ?

Je ne souhaite pas que ces heures supplémentaires me soient payées sur septembre, mais reportées sur le mois d'octobre, sachant que je vais mettre fin à mon contrat le 07 octobre.

Donc normalement au mois d'octobre on devrait me payer les heures du mois de septembre en attente 'sur quel calcul ?), plus les heures effectuées début octobre, plus 1/10 pour mes congés payés.

Merci de votre aide.

Cordialement

Par **pat76**, le **08/10/2011** à **16:10**

Bonjour

Vous allez sur le site de légifrance et dans la rubrique les Codes en vigueur, vous choisissez le Code du travail et vous prenez connaissance des articles L3123-14 à L3124-24 et de l'article L3122-2.